

Que la Chambre ordonne au ministre de la Consommation et des Corporations d'établir un ordre de renvoi à l'intention du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ou de l'un de ses sous-comités, voire d'un comité spécial de tous les partis de la Chambre, aux fins d'examiner la substance du bill C-12 et le rapport du groupe de travail du gouvernement concernant la protection du salaire des travailleurs en cas d'insolvabilité de l'employeur, de façon qu'au cours de la prochaine session, la Chambre puisse étudier rapidement tous les aspects qui touchent la faillite et l'insolvabilité en s'appuyant sur les conclusions d'un comité comprenant des représentants de tous les partis.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### L'AGRICULTURE

#### LE PROGRAMME DE SUBVENTION DES PRODUCTEURS DE LAIT— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Mel Gass (Malpègue):** Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné que les conditions économiques difficiles et les taux d'intérêt élevés contribuent à ruiner bien des exploitations agricoles et étant donné qu'en réduisant le moindrement le programme de subvention de la production industrielle du lait et de la crème on ne fera que mettre en faillite des milliers de producteurs laitiers, je propose, appuyé par le député de Joliette (M. La Salle):

Que la Chambre prie le ministre de l'Agriculture de bien vouloir expliquer à son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, que les consommateurs sont les premiers à bénéficier de la subvention de la production laitière car elle permet à suffisamment de producteurs laitiers de poursuivre leurs activités pour continuer à approvisionner le consommateur en lait et en produits laitiers à bon marché.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LA FONCTION PUBLIQUE

#### LE CONGÉ DE MATERNITÉ PAYÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Rod Murphy (Churchill):** Madame le Président, étant donné que le gouvernement fédéral a récemment signé des conventions collectives accordant le congé de maternité payé aux employées des postes, aux traductrices et aux commis, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Est (M<sup>me</sup> Mitchell):

Que la Chambre ordonne au gouvernement fédéral de présenter une mesure législative accordant le congé de maternité payé à tous les fonctionnaires et assurant les mêmes avantages aux employées du secteur privé, y compris les employées des petits commerces familiaux, et qu'en outre il soit résolu que la Chambre accorde immédiatement le congé de maternité payé à toutes les employées des Communes, du Sénat et de la Bibliothèque du Parlement.

### Questions orales

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### L'ADMINISTRATION

#### CENSURE DES POLITIQUES DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills):** Madame le Président, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement soit condamné pour avoir mis au point la bombe à neutrons économique du parti libéral dont les taux d'intérêt radioactifs et les politiques fiscales destructrices de la famille laissent les maisons intactes mais anéantissent les parents et les enfants qui les occupent.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

### QUESTIONS ORALES

[Traduction]

#### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

##### POLOGNE—LES INSTANCES DU GOUVERNEMENT CANADIEN

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre sur la dégradation de la situation en Pologne la fin de semaine dernière. Le premier ministre dira-t-il si son gouvernement a fait savoir à l'URSS qu'il est totalement opposé à toute ingérence de l'URSS dans les affaires intérieures de la Pologne? Avons-nous protesté auprès de l'URSS? Dans l'affirmative, quelle est la nature de ces protestations? Avons-nous protesté officiellement auprès du gouvernement de la Pologne contre les initiatives qu'il a prises durant la fin de semaine ou avons-nous seulement protesté? Le premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fera-t-il une déclaration à l'appel des motions pour expliquer en détail ce que le gouvernement a fait et quelles sont ces opinions sur ce conflit très grave?

• (1415)

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, le député a raison, c'est très grave; je ne crois toutefois pas qu'une déclaration à l'appel des motions soit utile pour le moment. Nous n'avons pas encore fait de protestations à l'Union soviétique. Elle connaît notre opinion, d'après les déclarations que nous avons publiées et d'après celles de nos alliés de l'OTAN. Nous avons souvent dit ce que nous en pensons l'année dernière.